

D. CULTURE ET ARTS

71

D2. Promotion des Arts, de l'écrit et du droit  
d'auteur

Centres de lecture et d'animation culturelle

1992



DIRECTION GENERALE DE LA  
CULTURE ET DU MULTIMEDIA  
Centres de lecture et d'animation culturelle

NOS REF. : DGCM/DC/LA/97

Entrée le	1.3.FEV.1997
N° indicateur	566
A traiter par	Francophonie
Classement	

pour exploitation  
et suite  
appropriée  
Dy  
3/4/97

BORDEAUX, le 30 janvier 1997

Madame et Messieurs les Coordonnateurs,

Recrutée depuis la fin octobre par l'Agence de la Francophonie pour venir rejoindre l'équipe des Clac décentralisée à Bordeaux, je profite de ce premier contact pour me présenter à vous.

Je m'appelle Françoise PIQUET, j'habite dans l'agglomération bordelaise et je travaillais précédemment dans un organisme de formation professionnelle pour jeunes et adultes, où je partageais mon temps entre des activités de formation d'enseignement général et technique et la gestion administrative.

Le dernier trimestre de l'année 96 a été, vous le savez sans doute, quelque peu perturbé d'une part par la décentralisation du service des Clac de l'Agence à Paris à l'Ecole internationale à Talence, puis par de déménagement de Talence dans les nouveaux locaux de l'Ecole internationale de la Francophonie à Bordeaux, dont l'inauguration officielle a eu lieu le 24 janvier.

Ce n'est donc vraiment que maintenant que l'on va pouvoir se remettre au travail et régler des problèmes qui sont restés en attente ces derniers mois.

Je sais combien vous avez regretté le départ de l'Agence de Madame Aïssatou CONGO et apprécié son travail.

Je forme des vœux pour que notre future collaboration atténue vos regrets et réponde à vos attentes. Cependant, je fais par avance appel à votre indulgence pour la période à venir durant laquelle je vais avoir à me familiariser avec mes nouvelles fonctions et à me mettre au courant.

Pour commencer l'année, Lucie ALEXANDRE m'a chargé de recenser auprès de vous vos besoins en petit matériel dont vous pourrez exprimer les quantités nécessaires sur la fiche jointe.

D'autre part, je vous annonce que nous sommes en train de vous préparer une expédition de petits cadeaux pour vos animateurs, de bandes signalétiques pour les étagères et d'affiches pour les 10 ans des Clacs.

J'attends donc vos fiches en retour et je vous adresse mes plus cordiales salutations.

Françoise PIQUET  
Assistante de Programme CLAC

N.B. : Vous pouvez me joindre au numéro direct : 05 56 01 59 02

AGENCE DE LA FRANCOFONIE (ACCT)  
ECOLE INTERNATIONALE DE LA FRANCOFONIE (EIF)  
15 - 16 QUAI LOUIS XVIII - 33000 BORDEAUX (France)  
Tél. (33) 05 56 01 59 00 - Fax : (33) 05 56 51 78 20 - Télex 571741F - Internet : http://www.Francophonie.org - Courriel : eif@Francophonie.org

**RECENSEMENT DES BESOINS EN MATERIEL POUR LES CLAC**

**COORDONNATEUR :**

<b>FICHES</b>	<b>QUANTITES</b>
CARTE PRET EXTERNE (CARTE BLEU)	
CARTE PRET INTERNE (CARTE JAUNE)	
POCHETTE LECTEUR	
FICHE DU LIVRE	
FICHE RETOUR	
FICHE MAINTENANCE AUDIOVISUEL	
FEUILLE DE ROUTE COORDONNATEUR	
<b>STATISTIQUES</b>	
STATISTIQUES QUOTIDIENNES (Cahier du CLAC)	
STATISTIQUES MENSUELLES (Pour le CLAC)	
STATISTIQUES MENSUELLES DU COORDONNATEUR (Liasses)	

**Observations :**



AGENCE DE LA FRANCOPHONIE (ACCT)  
13, quai André Citroën, 75015 Paris (France), téléphone : 33 (0) 1 44 37 33 00, télécopie : 33 (0) 1 45 79 14 98 - Internet : <http://www.Francophonie.org>

M. Jean MUKUMBIRI  
Directeur de la Culture et des Arts  
Ministère de la Jeunesse, de la  
Culture, des Sports  
BP 1044 - KIGALI  
RWANDA

**La Direction Générale**

N / REF. : 5922 97/DGCM/C5/BK/dm/155

Paris, le 25 AOUT 1997

Monsieur le Directeur,

L'agence de la Francophonie (ACCT) et l'Union Européenne (UE) se proposent d'organiser à Libreville (Gabon), à une date qui sera fixée ultérieurement, une session conjointe d'information et de concertation des responsables et opérateurs nationaux de projets culturels de l'Afrique Centrale et de l'Océan Indien. Vous y serez invité pour représenter votre pays en tant que coordonnateur de projets culturels liés aux arts du spectacle vivant.

A cette occasion, comme le précise le dossier de projet ci-joint, vous serez amené à produire un document où vous exposerez la politique culturelle de votre pays, notamment le programme de développement des arts du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, etc...), la part du budget national qui y est consacrée ainsi que les perspectives de coopération régionale ou internationale dans le domaine.

Je vous remercie des dispositions que vous prendrez dès maintenant pour que ce document apporte aux autres participants les expériences développées par votre pays dans ce secteur de la culture.

→ faire  
→ ouverts  
→ multilatérale  
pour  
culture  
recours  
à  
thèse  
recherche

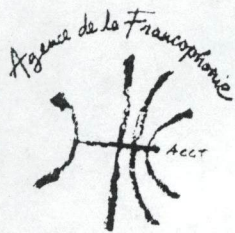
.../...

Par ailleurs, pour des raisons pratiques, je vous saurai gré de me confirmer, par télécopie en retour et dans les délais les plus rapides à votre convenance, votre désir de participer à cette rencontre et de me communiquer les coordonnées d'un télécopieur par lequel nous pourrions vous joindre en urgence lorsque les dates définitives de la session auront été arrêtées de commun accord avec l'Union Européenne.

Je vous prie, de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma meilleure considération.



Copie : Correspondant National ACCT



Copie scA

le 20/11/97

Monsieur Tharcisse KALISA RUGANO  
Directeur du Théâtre Ballet MUTABARUKA  
Théâtre Ballet MUTABARUKA  
BP 2393  
KIGALI  
Rwanda

Tél/ Fax : 250/739 60

Paris, le 12 NOV. 1997

AGENCE DE LA FRANCOPHONIE (ACCT)  
13, quai André Citroën, 75015 Paris (France), téléphone : 33 (0)1 47 33 00, télécopie : 33 (0)1 45 79 11 98 - Internet : http://www.Francophonie.org

N/REF : N° 7492/206/97/DGCM/CS/BK/md  
L.B. : 30 31 01 - CDE : 24565 M

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que la session d'information et de concertation des responsables et opérateurs nationaux de projets culturels de l'Afrique Centrale et de l'Océan Indien organisée conjointement par l'Agence de la Francophonie (ACCT) et l'Union Européenne (UE) aura effectivement lieu du 8 au 12 décembre 1997 à Libreville (Gabon).

Les organisateurs prendront en charge votre titre de transport et vos frais de séjour à Libreville selon les modalités qui vous seront précisées à l'arrivée. Le message d'une compagnie de transport vous invitera à retirer votre billet quand il sera disponible.

Je vous remercie des dispositions que vous prendrez pour que le document de l'exposé qui vous a été précédemment demandé parvienne au Bureau Régional de l'Agence pour l'Afrique Centrale (B.P. 8075 - LIBREVILLE - Gabon) au plus tard le 28 novembre 1997.

En comptant sur votre présence effective et sur votre participation active, notamment par des informations sur les projets régionaux éventuellement abrités par votre pays, je vous prie, Monsieur le Directeur, de croire à l'assurance de ma meilleure considération.

Visé le 12.11.97

*Alimata SALAMBERE*  
Alimata SALAMBERE  
Directrice générale  
de la Culture et du Multimédia

*Clément KOKOUENDO*  
Clément KOKOUENDO  
Contrôleur Financier

Copie pour information :  
Correspondant National/ACCT

DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE ET DU MULTIMEDIA  
DIRECTION DE LA CULTURE  
TELEPHONE : 01 44 37 33 54  
TELECOPIE : 01 44 37 32 42

le 14/11/97 17:22 44 NORM Pg: 1/1

Fax émis par: 33 01 45 99 14 98 A.C.C.T.

**SESSION D'INFORMATION DES RESPONSABLES NATIONAUX  
DE PROJETS CULTURELS  
DE L'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OCÉAN INDIEN  
Libreville (GABON)**

**RAPPEL DU CONTEXTE**

Parce qu'elles accordent une grande importance **aux actions culturelles des pays en développement** d'une manière générale, à celles des pays d'Afrique en particulier, l'Union Européenne et l'Agence de la Francophonie (ACCT) ont toujours soutenu, séparément et conjointement, des projets majeurs dans le domaine de la Culture et ont renforcé leur coopération en organisant à Lomé (Togo), du 1er au 6 juillet 1996, un séminaire d'information à l'intention des responsables nationaux de la Culture et de quelques promoteurs de spectacles de l'Afrique de l'Ouest.

Au terme du **séminaire de Lomé** et compte tenu de son succès, toutes les parties avaient souhaité qu'un séminaire de même type soit organisé dans d'autres régions d'Afrique et des Caraïbes. C'est pour donner corps à ce souhait que le présent projet est élaboré à l'intention des Directeurs nationaux de la Culture et des représentants des promoteurs de spectacle de l'Afrique centrale et de l'Océan Indien.

Organisé par l'**Agence de la Francophonie**, ce séminaire sera cofinancé par l'**Union Européenne** (DGVIII) et se tiendra à Libreville, à une date qui sera précisée ultérieurement.

**1 - BUT**

Informers les responsables de projets culturels nationaux, d'une part, sur la nécessité de la prise en compte des projets culturels dans les programmes indicatifs nationaux et, d'autre part, sur les programmes de coopération régionale FED et les programmes culturels de l'ACCT ainsi que ceux d'autres organisations, en vue d'accroître les financements destinés à ces secteurs.

## **2 - RÉSULTATS ATTENDUS**

- Connaissance par les participants des mécanismes de fonctionnement des institutions européennes.
- Maîtrise des règles qui régissent le processus de programmation et de mise en oeuvre des projets FED tant au niveau national qu'au niveau régional.
- Connaissance des programmes culturels de l'ACCT et des mécanismes de leur mise en oeuvre.
- Connaissance des programmes de coopération culturelle d'autres organisations : UNESCO - ISESCO - CEMAC.
- Esquisse de quelques projets d'intérêt sous-régional ou régional.

## **3 - PUBLIC ET PAYS CONCERNÉS**

Ce séminaire s'adresse :

- aux **directeurs généraux ou nationaux de la Culture** des quinze pays suivants :  
Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Congo Démocratique (ex Zaïre), Djibouti, Gabon, Guinée Équatoriale, Iles Maurice, Madagascar, Rwanda, Sao Tome et Principe, Seychelles et Tchad.
- à des **responsables de grands projets culturels** régionaux ou internationaux et à des producteurs, promoteurs et diffuseurs de spectacles et de produits culturels, à raison d'un par pays.

**Au total, une trentaine de participants.**

## **4 - CONTENU PÉDAGOGIQUE**

1° Mise en commun des expériences

- Chaque participant est tenu d'apporter un document succinct présentant les politiques et les programmes culturels nationaux ainsi que les engagements budgétaires y relatifs, de même que les perspectives de coopération régionale ou internationale.
- Les promoteurs et diffuseurs de spectacles feront chacun un exposé succinct écrit sur les activités de leur organisme : statut et fonctionnement, budget et mode de financement personnel, présentation et bilan des activités des trois dernières années, perspectives et projets d'avenir, dispositifs de coopération régionale ou internationale.
- Les représentants de l'UE et de l'ACCT présenteront les expériences respectives de coopération culturelle européenne et francophone.
- Les représentants des autres organisations feront de même.



2° Informations sur les mécanismes de coopération culturelle de :

- l'Union Européenne
- l'Agence de la Francophonie (ACCT)
- autres organisations : UNESCO - ISESCO - CEMAC

3° Elaboration de pistes de coopération régionale en matière de projets culturels.

**5 - MISE EN OEUVRE**

1° Lieu : Libreville (Gabon)

2° Ordre du jour

- 2°.1. Présentation des objectifs de la session, par l'ACCT et l'UE.
- 2°.2. Présentation des politiques culturelles nationales et des programmes de développement des arts du spectacle vivant, avec indication des engagements budgétaires (exposé par pays).
- 2°.3. Présentation de projets régionaux.
- 2°.4. Appui de la Communauté Européenne à la Culture, par l'UE.
- 2°.5. Coopération culturelle ACP-UE à travers la convention de Lomé révisée à Maurice : objectifs, mécanismes et procédures, par l'UE.
- 2°.6. Actions francophones en faveur de la Culture : objectifs et programmes, par l'ACCT.
- 2°.7. Actions de coopération culturelle d'autres organisations : UNESCO - ISESCO - CEMAC
- 2°.8. Identification de quelques projets d'intérêt régional dans le secteur de la Culture (ateliers).

3° Dates : (à préciser ultérieurement)

4° Prise en charge : Les titres de transport et les perdiems des participants nationaux ainsi que les frais généraux de la session sont à la charge des organisateurs.